DIJON MÉTROPOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT DÉPLACEMENTS

PLUi-HD

MISE A JOUR N°3

6.1.2

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE - SUP

PLANS

CAHIER COMMUNAL MAGNY-SUR-TILLE

vu pour être annexé à l'arrêté métropolitain
du

11 FEV. 2022

Le Président,
Pour le Président, le 1er vice-Président,
Pierre PRIBETICH

40, avenue du Drapeau
DIJON METROPOLE
C.S. 17510 - 21075 DIJON CEDEX

Préfecture de la Côte d'Or
17 FEV. 2022
D.C.P.P.A.T.
Courrier arrivé

Cahier communal des SUP

MAGNY-SUR-TILLE

THÈME DE L'HYGIÈNE ET DE L'EAU : A4 A5

- A4 Passage travaux et entretien des ouvrages des cours d'eau
- A4 Passage travaux et entretien des ouvrages des cours d'eau
- A5 Canalisation d'eau

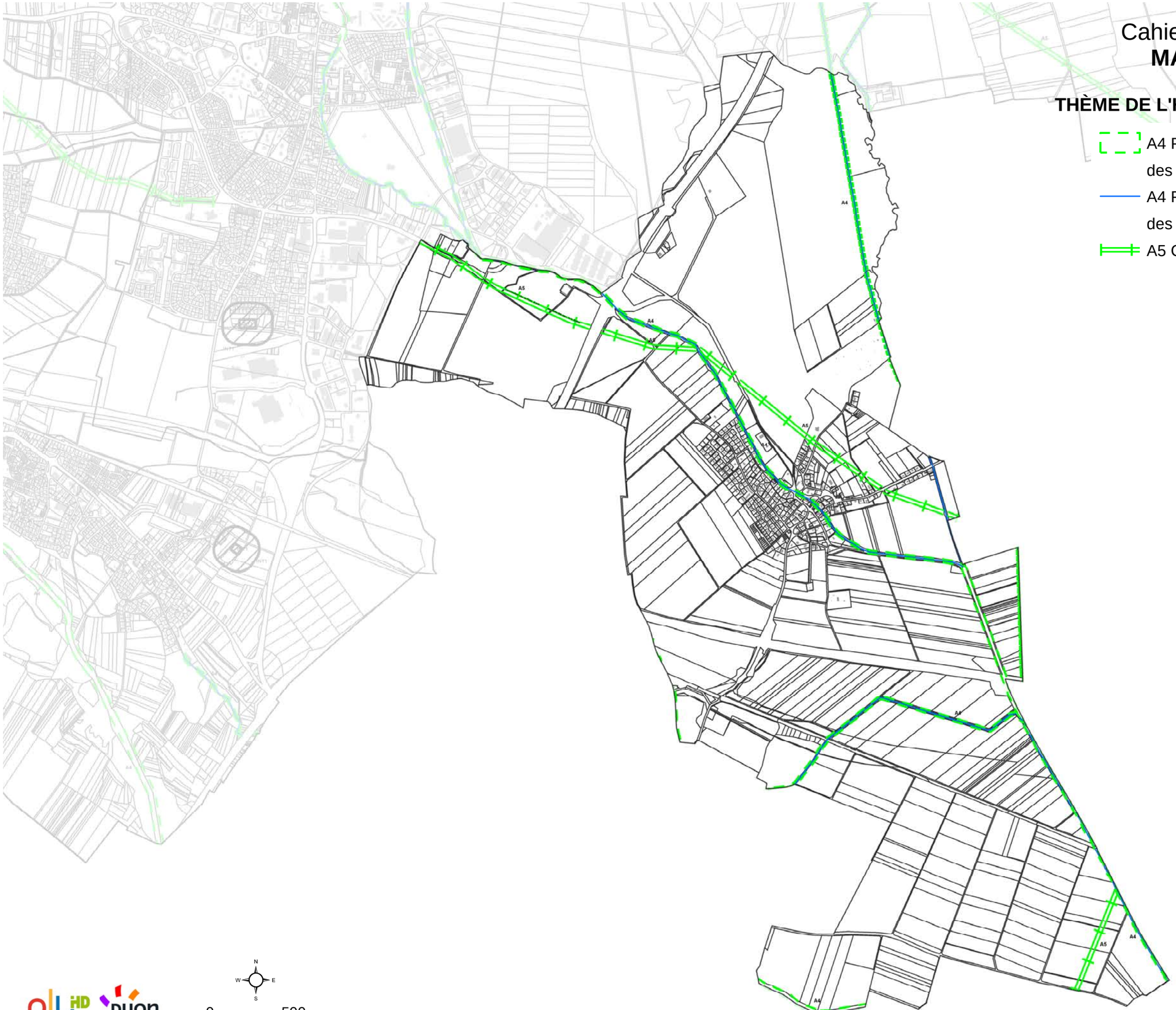

PLU HD Dijon métropole

N
W E
S

0 500 M

Cahier communal des SUP

MAGNY-SUR-TILLE

THÈME DE L'IMPLANTATION : EL11

EL11 Interdiction d'accès aux routes

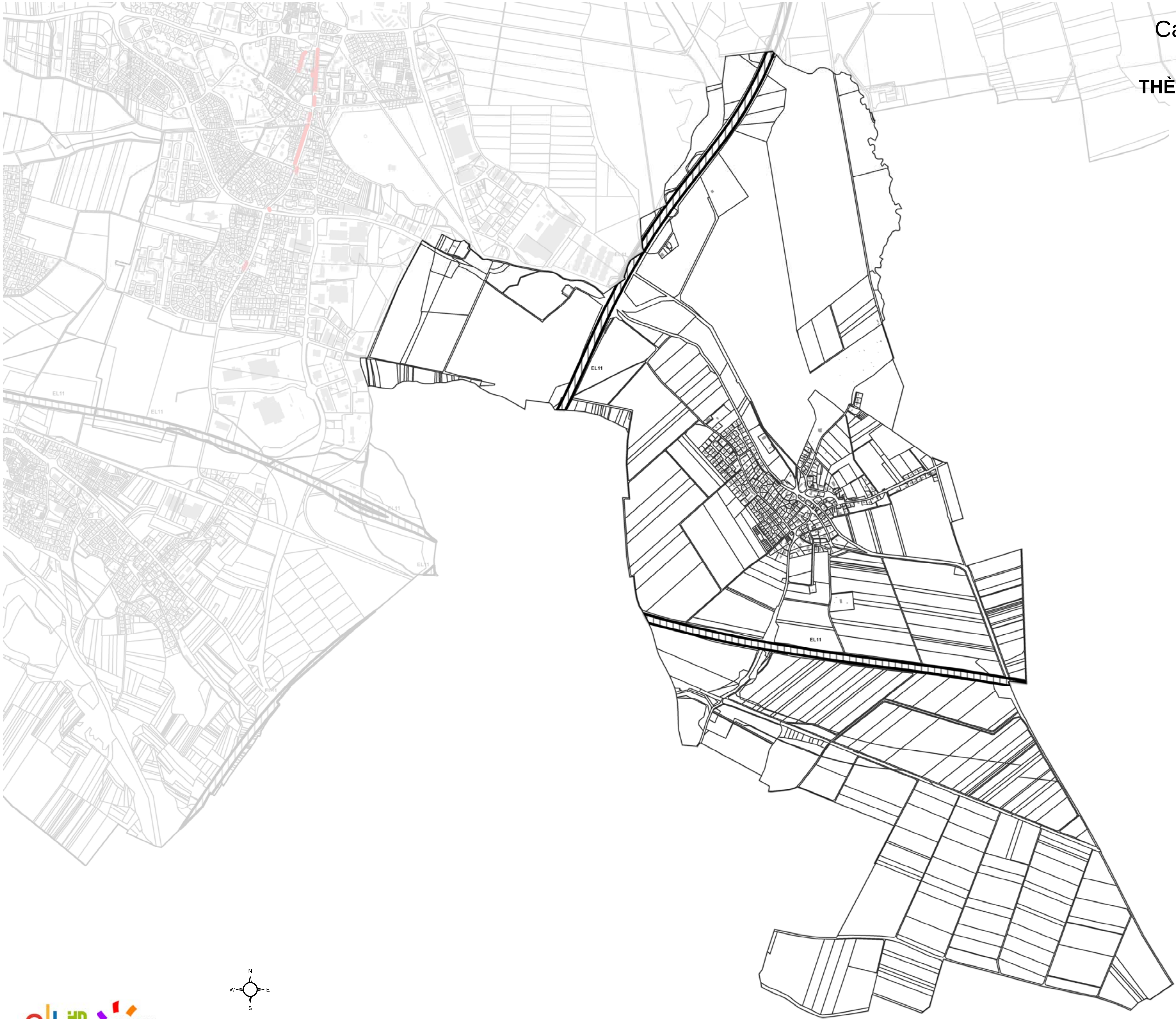

N
W E
S

0 500 M

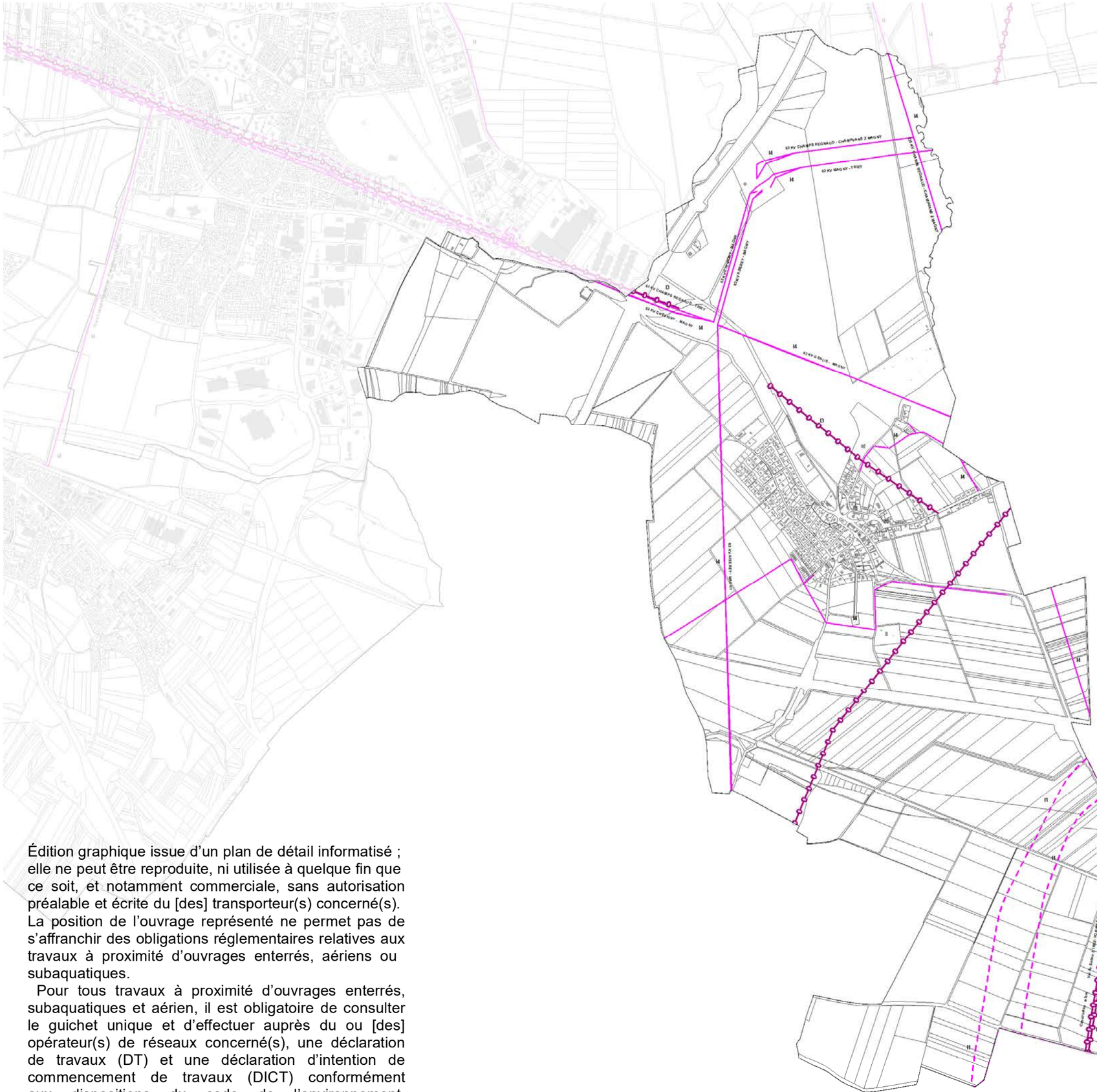

Cahier communal des SUP

MAGNY-SUR-TILLE

THÈME DES CANALISATIONS : I1 I3 I4

I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures

I3 Canalisation de transport de gaz et d'hydrocarbures

I4 Ligne électrique aérienne

Pour des raisons de confidentialité, les servitudes I1 et I3, liées à la canalisation d'hydrocarbures traversant la commune de Magny-sur-Tille ne sont pas représentées sur les plans de SUP

Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques.
Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Dijon métropole

0 500 M

Cahier communal des SUP
MAGNY-SUR-TILLE

THÈME DES COMMUNICATIONS : PT2 PT3

PT2 Télécommunication - protection contre les obstacles

- PT2 Centre de réception ou d'émission
- Zone secondaire, zone spéciale et secteur de dégagement
- 325
- PT3 Réseaux de télécommunication

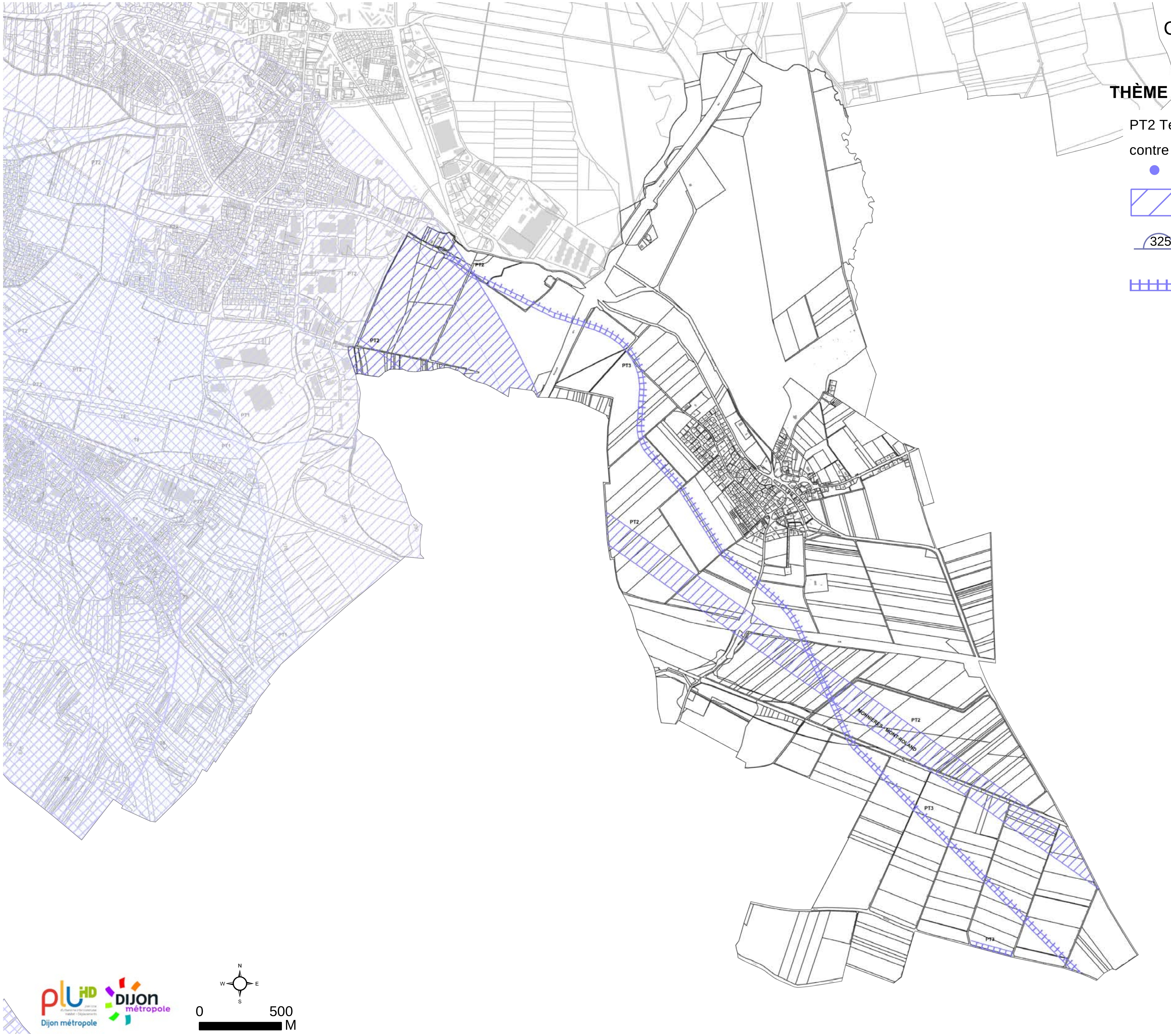

Cahier communal des SUP

MAGNY-SUR-TILLE

THÈME DES TRANSPORTS : T1 T4 T5 T7

- T1 Voies ferrées
- T4 Balisage aéronautique
- T5 Dégagement aéronautique
- T7 Extérieur des zones de dégagement
- 367 *T4 -T5*

Dijon métropole

N
W
E
S

0 500 M